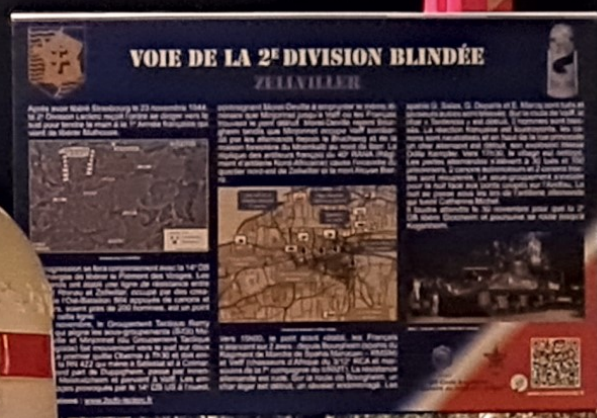


de BIMZ

n° 67
décembre
2022

Journal tiré à 340 exemplaires
Impression en mairie de Zellwiller



Borne du Serment de Koufra
C'est devant une forte assistance, près de 200 personnes, que la borne du « Serment de Koufra » a été inaugurée samedi 26 novembre. Zellwiller appartient donc maintenant à la voie de la 2^{ème} DB [...] > Voir suite en page 15.

Une page se tourne au Bimz page 3

Résumés des réunions du conseil pages 6 à 9

Recensement 2023 page 11

Le dossier : réglementation pages 12 et 13

Une année d'école pages 16 à 19

La parole est donnée aux associations pages 20 à 22

Édito du maire

Chères Zellwilleroises, chers Zellwillerois,

L'année 2022 s'achève progressivement et c'est l'occasion d'aborder l'avancée des projets de ces derniers mois.

J'aimerais notamment vous parler de notre **école publique** et de la soixantaine d'élèves qui a fait leur rentrée, en septembre dernier, du cycle de la maternelle au CM2. Ils ont pu découvrir, comme l'équipe enseignante, les **rénovations entreprises** par la commune au courant de l'été. En effet, deux salles de classe, vieillissantes, dans le bâtiment au n°11 de la rue Principale ont bénéficié d'un coup de neuf et permis de réorganiser l'espace.

À ce propos, un espace bibliothèque a été créé par notre agent technique afin d'installer dans des rayonnages les 2000 livres que l'école a reçu dans le cadre du « plan national bibliothèque » pour lequel notre établissement scolaire a été retenu. Cette heureuse initiative nationale pourra entretenir le goût de la lecture chez les élèves, qui elle-même pourra perdurer, s'ils le souhaitent, en fréquentant par la suite notre bibliothèque municipale.

Enfin, des démarches sont en cours pour renouveler le parc informatique et ainsi

permettre aux élèves de suivre l'enseignement préconisé en la matière.

L'école du village, qui existait bel et bien au début du XVII^e siècle, certainement même avant, continue sa vocation d'enseigner.

Pas loin d'ici, au n°15 de la rue, le périscolaire est installé dans un appartement de l'ancien presbytère que la commune met à disposition. Cet équipement intercommunal - géré par l'AGF - accueille 45 enfants, le midi jusqu'en début de soirée.

Les écoliers d'aujourd'hui seront les adultes de demain et espérons-le, continueront à bâtir au sein de la commune. Alors bien sûr, **le lotissement du domaine du Heckengarten** sera sorti de terre d'ici là, car nous avons le 26 octobre dernier - et après de longs mois d'attente - eu une réponse favorable de la Direction départementale des territoires (DDT) concernant le dossier de loi sur l'eau que nous avions obligation de déposer pour poursuivre le projet. Sur une emprise de 90 ares pour douze lots et 17 logements, nous avons pu publier l'appel d'offres pour les travaux de viabilisation. Lorsqu'elles auront été réceptionnées, étudiées, puis attribuées, **les aménagements pourront débuter en 2023** et la

commercialisation des lots à bâtir se fera dans la foulée.

Les projets prennent aussi forme du côté de la Communauté de communes du Pays de Barr qui a déposé un permis d'aménager et également lancé les appels d'offres pour l'aménagement de la zone d'activités.

Le village s'agrandit et depuis le mois de mars la **Brigade verte** effectue des tournées de surveillance du ban dans un souci de préservation : des chemins, de la tranquillité de chacun, etc. assure la sécurité des piétons et conducteurs. Ils sont disponibles si vous souhaitez échanger avec eux. Cette adhésion se place dans la continuité de **la réflexion et des travaux menés par le conseil municipal** sur les sujets de circulation et de stationnement.

Nous souhaitons continuer à bien vivre ensemble, aussi pour les nouveaux arrivants qui se sont installés. À ce titre, le **recensement**, initialement prévu en 2022 et **reporté du 19 janvier au 18 février 2023** permettra de prendre la mesure de l'évolution démographique à Zellwiller. Je vous invite à réserver le meilleur accueil aux agents qui viendront toquer à votre porte.

En attendant, nous continuerons à publier régulièrement des nouvelles de la vie communale sur le site Internet et sur la page Facebook*. Suivez-nous si ce n'est pas déjà le cas !

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Votre Maire, Denis Heitz



* <https://www.paysdebarr.fr/les-communes/zellwiller>
<https://www.facebook.com/Zellwiller>

Une page se tourne au Bimz

Serge Théodas a tiré sa révérence !

Passer la main

Après 65 numéros du BIMZ et 13 années de bons et loyaux services pour la municipalité, Serge Théodas, notre fidèle et dévoué concepteur du Bimz, a décidé de se retirer.

Tintinophile averti, il s'était d'emblée fait à l'idée que pour la fabrication d'un journal c'est comme pour la lecture du journal de Tintin : on peut s'y adonner mais de 7 à 77 ans ! Voyant l'échéance approcher, Serge a donc préféré passer la main et permettre ainsi qu'une nouvelle équipe s'empare des destinées du journal local de Zellwiller.

Un élan créatif et une expérience professionnelle au service de la municipalité

Lorsqu'en 2008 il a accepté de concevoir le Bimz, par ses activités professionnelles exercées jusqu'en 2004, Serge avait des prédispositions et les compétences requises. Il a en effet durant de nombreuses années été chargé de la communication interne et de l'organisation d'événements au sein de la société Kronenbourg.

Un rôle prépondérant et la volonté de diffuser un journal de qualité

Dès qu'il a commencé son service en 2008, alors même que notre maire Denis Heitz débutait son premier mandat, Serge a eu à cœur de se démarquer du journal qui existait. Le journal local qui était déjà diffusé sous l'appellation Bimz, consistait en un document dactylographié et photocopié en noir et blanc. On y trouvait les comptes-rendus in extenso des délibérations du conseil municipal et quelques informations sur la vie associative ou les événements au sein du village.

Avec son tempérament créatif et encore marqué par son expérience d'expert en communication et en création d'événements, Serge n'a eu de cesse que de rendre le journal attractif et plaisant à lire. Pour cela et avec l'appui du maire, il s'est entouré des services de deux conseillers municipaux : Jean-Jacques Sonntag et Alain Burchi. Ne ménageant pas leurs efforts et jamais à court d'idées ou de sug-

gestions, c'est en véritables "Bimzeurs" travaillant à toute heure que les deux conseillers municipaux se sont associés à Serge. Au sein de ce trio, c'est une dynamique constructive dans une ambiance cordiale et détendue qui s'est instaurée de 2008 à 2014, durant les 6 années de collaboration correspondant au premier mandat de notre maire. En véritable leader d'équipe, Serge a su conduire la fabrication du journal avec plaisir et avec entrain.

L'idée de Serge, c'était d'éviter de réduire le journal à une publication annuelle et d'introduire une fréquence régulière des publications du journal. Il s'agissait de coller à l'actualité du village et de la municipalité, avec comme point de référence en matière d'échéances, les réunions du conseil municipal. Quand bien même ce fut parfois difficile à tenir, les délais ont toujours pu être respectés. En tant que fidèles collaborateurs partageant le même souci des délais, Jean-Jacques Sonntag et Alain Burchi, fournissaient la matière à Serge comme les résumés des séances de conseil municipal, des articles sur l'actualité du village, des billets d'humour ou poétiques en réaction à certains événements locaux. Mais ce qui faisait aussi l'attrait et la force du journal et qui correspondait à une exigence de qualité voulue par Serge, c'était une bonne couverture photographique de tous les événements et de l'actualité du village, assurée par ses deux collaborateurs.

C'est ainsi qu'au fil des numéros publiés, et en fonction du volume d'informations et des sujets à traiter, le nombre de pages du journal s'est étoffé pour atteindre souvent de 8 à 16 pages voire plus, notamment pour les numéros spéciaux comme le Bimz traitant des cérémonies de l'amitié entre Zellwiller et Fessenbach, celui relatant l'inauguration de l'Espace Socioculturel ou encore le Bimz consacré à l'organisation de "Clair de Nuit" au sein de notre village.

Durant le deuxième mandat du maire et pour l'actuelle première partie de troisième mandat, Serge a continué à œuvrer dans le même esprit, pour la diffusion d'un

Sa volonté indéfectible de diffuser un journal de qualité à fréquences régulières a été déterminante pour la mise en place d'un service de communication conséquent et novateur au sein du village.



Bimz de qualité avec d'autres collaborateurs issus du conseil municipal. Gilles Stutter, Jean-Jacques Sonntag, Cathy Rosfelder durant le deuxième mandat, et plus récemment Pierre-Ernest Gisselbrecht, ont apporté ou continuent d'apporter leur contribution à la fabrication du BIMZ.

C'est dire qu'entouré de ses collaborateurs successifs, Serge a eu un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des conditions et des éléments nécessaires à la production d'un journal de qualité. Sa volonté indéfectible de diffuser un journal de qualité à fréquences régulières a été déterminante pour la mise en place d'un service de communication conséquent et novateur au sein du village.

Il nous laisse un bel héritage

À travers sa ligne de conduite rigoureuse et son style original façonné au fil de sa longue expérience de créateur, Serge a su aussi nous transmettre ce goût du bel ouvrage, du travail bien fait et de la communication réussie. L'approbation et les félicitations récurrentes recueillies par Serge et par ses collaborateurs de la part de l'ensemble du conseil municipal mais aussi des lecteurs du Bimz au fur et à mesure des parutions du journal, sont le gage que la patte créative et novatrice de Serge et que les productions de l'équipe du Bimz ont été appréciées.

C'est à ce titre que nous pouvons affirmer que Serge a marqué de son empreinte le Bimz et qu'en matière de support ou de méthode de communication tout comme d'état d'esprit créatif, il nous laisse un bel héritage.

Merci Serge !

Alain Burchi



La mairie communique

Le carnet du village

Naissances

Depuis le début d'année, et selon les informations dont dispose la mairie, le village compte 9 naissances :

- Janvier : Alma Bottin
- Février : Inna Weibel
- Avril : Samaël Dellamore Loesch
- Mai : Emy Schubnel et Téa Silberreiss
- Juin : Livina Oehler
- Juillet : Aaron Adoneth
- Septembre : Charlie Muller
- Décembre : Élise Arnold



Baptêmes républicains

Camille et Morgan Schneiderlin ont baptisé leurs enfants Maé et Keira le 22 mai.

Mariages et pacs

La commune compte la célébration de deux pacs :

- Angélique Werck et Steeve Jenny
- Émilie Reinstettel et Maxime Verveaux

Jubilaires

2 février : noces d'Or de M. et Mme Didier Bauer (50 ans)

Madame et monsieur Bauer se sont mariés le 2 février 1972. Leur fille Rachel a vu le jour en 1972 et a agrandi la famille avec 3 petits enfants dont 2 filles de 25 et 15 ans, et 1 garçon de 20 ans. Ils habitent notre village depuis 37 années.

21 mars : 90 ans d'Yvonne Wohlgermuth

Madame Yvonne Wohlgermuth a fêté son 90^{ème} anniversaire le 21 mars. Elle a deux enfants, Christian et Martine. Elle a également deux petites-filles Mélanie et Morgane et une arrière-petite-fille prénommée Lia. À cette occasion, elle a reçu la visite des conseillères municipales, Mesdames Agnès Werck et Josiane Kauffmann qui lui ont offert un panier garni.

5 avril : 80 ans d'Alfred Geiss

Monsieur Geiss est marié à Marie-Anne, née Wittersheim. Ils ont fêté leurs noces d'Orchidée (55 ans) le 5 août dernier. Leur vie professionnelle s'est déroulée en région parisienne et ils sont revenus à Zellwiller pour profiter de leur retraite auprès de leurs deux enfants et de leurs proches.

3 mai : 85 ans de Marie-Jeanne Pflieger

Marie-Jeanne Pflieger a reçu la visite de la municipalité à l'occasion de son 85^{ème} anniversaire. Un panier garni lui a été offert. Elle est née en 1937 à Stotzheim et son mari Etienne en 1938 à Zellwiller. Ils se sont mariés le 2 novembre 1962, se sont installés à Stotzheim et en 1968 sont venus habiter à Zellwiller, rue du Fossé. Ils ont eu six enfants : Benoît, Didier, Philippe, Astrid, Olivier et Joël. Ils ont quinze petits-enfants et trois arrière-petits-enfants. Marie-Jeanne a une sœur et Etienne, un frère et quatre sœurs.

Les autres anniversaires :

- 11^{er} mai : 90 ans de Lucienne Ebel
- 6 mai : 80 ans de Marie Anne Muller
- 30 mai : 80 ans d'Irma Heiligenstein
- 13 septembre : 80 ans Mme Izing
- 12 octobre : 85 ans de Lucienne Baur
- 25 octobre : noces de Palissandre (65 ans) de monsieur et madame Aldo Battisti
- 12 novembre : noces de Diamant (60 ans) de monsieur et madame Etienne Pflieger
- 3 décembre : noces d'Orchidée (55 ans) de Claudette et Robert Christ

Décès

L'année a été marquée par 5 décès. Nos pensées les plus sincères vont aux familles des zellwillerois nous ayant quittés.

- Madame Marie-Françoise Muller, née Eisencker
- Madame Irène Risch, née Risch
- Monsieur Jean Blaise Oerthel
- Monsieur Claude Biechel

80 ans Alfred Geiss



Baptême de Maé et Keira



90 ans Yvonne Wohlgermuth



80 ans Marie Anne Muller

Noces d'Or de M. et Mme Bauer



85 Marie Jeanne Pflieger



80 ans Mme Izing

La mairie communique

Réalisations

Travaux de voirie, réseaux et divers

Retour sur quelques travaux qui ont marqué l'année 2022.

Toiture de l'église

La location d'une nacelle a permis des travaux en hauteur pour la réparation du faîtage de l'église, qui a notamment souffert avec les forts épisodes venteux de plus en plus fréquents. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Fluck de Valff.



Signalisation routière



L'entreprise SHV est intervenue pour réaliser les travaux de marquage au carrefour de la rue Principale avec les rues du Château et des Boulangers en mai dernier pour la mise en place de passages piétons.

Par ailleurs, en réponse au nouveau fascicule réglementation mis en place en 2022 (voir page 13), des compléments de signalisation routière sont apparus dans différentes zones du village et alentours, notamment pour réglementer les accès aux chemins communaux en haut et en bas du village.

Enfin, pour donner suite aux demandes du conseil municipal, le maire a fait mettre en place une écluse routière à la sortie du village vers Valff. Celle-ci a été installée provisoirement pour une première phase de test et de mesure, afin de déterminer la pertinence de sa mise en place.



Réfection des chemins communaux au lieu-dit "Bruch"

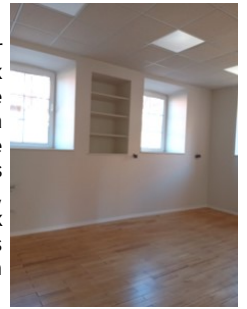
Ce printemps, une partie des chemins communaux qui, au fil des années, se sont détériorés ont été rendus à nouveau carrossables afin d'en faciliter le passage des riverains.

C'est un peu plus de 900 m de chemins qui ont été rénovés grâce à l'action des entreprises de la région.



Rafraîchissement de l'école

Les vacances scolaires ont été rythmées par les travaux de rafraîchissement des deux bâtiments de l'école du village : l'accueil de la maternelle, la classe des CP-CE1-CE2 et la salle de classe désormais utilisée comme bibliothèque d'école et salle de réunion. Les travaux d'isolation, d'électricité, de peinture, de sols ainsi que l'installation de nouveaux stores ont été réalisés par des entreprises locales, pour un investissement d'environ 40 000 euros.



Merci aux parents d'élèves, conseillers municipaux et leurs familles et employés communaux pour leur aide pour le déménagement avant travaux puis la remise en place des salles de classes après travaux.

Projet de lotissement du Heckengarten

Le projet suit doucement mais sûrement son cours : l'année 2022 aura été pleine de rebondissements ! Pour un dossier de demande de permis d'aménager initial déposé le 16 juillet 2021, nous voici détenteurs d'un arrêté portant approbation du projet en date du 15 octobre 2021. Entre les deux dates, la Direction Départementale du Territoire a demandé l'exécution d'études complémentaires, notamment sur la faune et la flore ainsi que des sondages pédologiques de reconnaissance de zone humide portant sur l'aménagement élargi avec la future ZAC de la Communauté de commune du pays de Barr. En 2021 pour rappel, des investigations de fouilles archéologiques ont été menées ; les conclusions des investigations n'ont pas amené à la réalisation de fouilles complémentaires.

A la suite de ces études et investigations, le maître d'œuvre a lancé la consultation des entreprises via un appel d'offre public en octobre. Après analyse du cabinet André d'Obernai, les entreprises lauréates vont être notifiées de la contractualisation de leur marché respectif. Les travaux seront ainsi menés en 2023 pour la viabilisation et la division des parcelles de lotissement.

Fleurissement et décorations

Josiane et Gérard Kauffmann, Agnès Werck et Jean-Jacques Sonntag se sont retrouvés le 28 mars dernier pour la mise en place des décorations de Pâques.



Jeudi 5 mai, les retraités du conseil municipal ont préparé les plates-bandes pour le fleurissement estival à la sueur de leur front.

Le 22 octobre dernier, sous le soleil, l'équipe s'est réunie pour la mise en place des plantations automnales, avec Agnès Werck, Josiane et Gérard Kauffmann, Valérie Gressler, Jean-Jacques Sonntag, Yannick et Léon Heinrich, Jean-Noël Wolff, Pierre-Ernest Gisselbrecht, et Denis Heitz.

Pour terminer, l'équipe s'est réunie une dernière fois samedi 3 décembre pour la mise en place des décorations de fin d'année.

Osterputz

Le 9 avril s'est tenu le traditionnel nettoyage de printemps. Une équipe composée d'habitants du village et des conseillers municipaux a retroussé ses manches pour améliorer toujours un peu plus l'état de propreté de notre nature et des environs du village.



En bref, les conseils municipaux depuis le début d'année

Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales décisions prises au cours du conseil municipal des 31 janvier, 21 mars, 9 mai et 4 juillet 2022. Pour un compte-rendu plus complet, nous vous invitons à consulter les procès-verbaux affichés aux endroits habituels et sur le site Internet de la commune.

Conseil du 31 janvier 2022

Fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL)

Le synode de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller. L'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli. Certains conseillers municipaux se demandent quel est l'intérêt pour la commune de voter cette délibération et décident de s'abstenir. (5 abstentions).

Travaux

École : réfection de deux salles de classe et salle d'accueil école maternelle

Après l'exposé de monsieur Gilles Stutter, conseiller municipal, pour donner suite à sa visite des locaux de l'école lors du conseil municipal du 6 décembre 2021, le maire propose que deux salles de classe de l'école sis 11 rue Principale pourraient faire l'objet d'une réfection. Des devis ont été réceptionnés en vue de réaliser les travaux qui seraient programmés durant les vacances scolaires de l'été 2022. Après en avoir débattu, le conseil municipal retient les offres de l'entreprise Gargowitsch* pour les travaux de plâtrerie pour un montant de 7 969,22 euros HT, de l'entreprise Hatz* pour le chauffage pour un montant de 1 833,00 euros HT, de l'entreprise Gargowitsch-Heibel* pour les travaux de peinture, avec l'option pour refaire la salle d'accueil de la maternelle, soit un montant total de 11 078,91 euros HT, l'offre de l'entreprise Électricité de l'Ehn, pour les travaux d'électricité, pour un montant de 5 774,78 euros HT, et confirme que certaines entreprises sont certifiées RGE* (montant total : 31 987,09 € TTC). Le maire effectuera toutes les démarches nécessaires pour bénéficier des aides et dotations financières (DETR, fonds de solidarité communale).

Lotissement domaine du Heckengarten – dépôt d'un dossier de loi sur l'eau

Un dossier de déclaration ou d'autorisation serait à constituer sur les deux zones d'extension IAU (lotissement) et IAUx (zone d'activités). La contiguïté des deux projets sur le même bassin (lotissement "domaine du Heckengarten" d'une part - projet porté par la commune de Zellwiller - et zone artisanale d'autre part - portée par la CC du Pays de Barr -), amène la DDT à nous signaler l'intérêt d'appréhender conjointement ces projets.

Voirie communale

Le maire informe l'assemblée que chaque année, le nettoyage des accotements et fossés est à prévoir. Le pépiniériste Ledermann-Mutschler, basé à Krautergersheim, pourrait intervenir pour l'entretien de la voirie communale. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux

Par délibération du 6 décembre 2021, le conseil municipal s'est prononcé, au vu des statuts, sur le principe de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte regroupant la Collectivité Européenne d'Alsace, la Région Grand Est et les communes souhaitant les services de la Brigade Verte, composée de Gardes Champêtres Intercommunaux. Le maire informe que l'adhésion sera effective à compter du 1er mars 2022. Il propose en outre d'être le représentant titulaire et de nommer monsieur Denis Seckler comme représentant suppléant. Ces précisions étant apportées et après lecture des statuts, le conseil municipal approuve les statuts du Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux, et confirme son adhésion au dit Syndicat Mixte qui a pour objet l'utilisation en commun de Gardes Champêtres Intercommunaux en vue de permettre la surveillance et la protection des espaces naturels sur le territoire des communes adhérentes.



Attribution d'une subvention à l'école pour la sortie scolaire des maternelles

La directrice de l'école primaire a sollicité une participation financière de la commune au coût du transport pour la sortie de la classe de maternelle à la ferme pédagogique de Lièpvre prévue le 24 juin 2022. Les conseillers décident que la commune prendra en charge le prix du transport et retiennent le devis de l'entreprise Seyfritz pour un coût de 352 euros TTC.

Parcours de balades ludiques

La société Randoland, en partenariat avec l'office de tourisme du pays de Barr et l'AAA, conçoit des circuits ludiques destinés aux enfants. Les promenades se réalisent en autonomie. Les carnets de jeux regroupent trois parcours adaptés aux enfants de 4 à 12 ans. En cas d'intérêt de la commune, le coût restant à sa charge serait celui de la conception du circuit ; le tarif HT par circuit (pour 1 à 3 circuits) serait de 580 euros (TVA 20%). Après un échange sur ce projet, plusieurs conseillers municipaux trouvent le coût élevé et il est décidé, majoritairement, de ne pas donner suite à cette proposition.

Appel à projet Sequoia 3 dédié aux économies d'énergies

Recensement des bâtiments communaux

Dans le cadre de la démarche conseil en énergie partagé, la CCPB souhaite porter la candidature de son territoire à un Appel à Projet dédié aux économies d'énergies des bâtiments publics (SEQUOIA 3) porté par la FNCCR.

La CCPB propose d'être le coordinateur du projet et de déposer le dossier sur le lot « études techniques ». Celui-ci consiste en la réalisation d'audits sur l'ensemble des bâtiments publics du territoire, communaux et intercommunaux. Ces audits s'inscriront dans les engagements de réduction de gaz à effet de serre et de la réduction de la consommation énergétique inscrits dans notre plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et notre Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) et permettront d'anticiper la mise en application prochaine du décret tertiaire sur nos bâtiments soumissibles.

Cet AAP, couplé à des aides Climaxion que les collectivités peuvent solliciter, financera les audits à environ 70%. Soit, pour le coût moyen d'un audit estimé à 2 500 €/bâtiment, le reste à charge serait réduit à 625 €/bâtiment. La commune a établi une liste des bâtiments concernés (écoles et annexes, foyer, presbytère, mairie, maison des « Sœurs garde-malades »). L'espace socioculturel et le club house ne figurent pas dans la liste, ces bâtiments relevant déjà de la réglementation thermique 2012. Le conseil municipal donne un accord de principe.

Acquisition d'un bien sans maître

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Démarches préalables en vue de la mise en place d'une procédure d'acquisition de biens vacants sans maître

La commune a recensé des biens vacants présumés sans maître pouvant faire l'objet d'une incorporation dans le domaine de la commune. À ce titre, la commune a sollicité le cabinet de géomètre Claude Andres à Obernai en vue de l'accompagner dans sa démarche d'acquisition de tous les biens recensés. Le coût de cet accompagnement s'élèverait à 7 300 euros HT. Le devis se base sur un premier recensement réalisé. Une priorisation des biens pourra être envisagée en fonction de l'intérêt communal et des projets portés par la municipalité. Le conseil municipal approuve l'assistance du cabinet de géomètre Claude Andres dans cette démarche et demande qu'un ordre de priorité soit établi quant aux parcelles cadastrées en zone urbaine ou péri-urbaine et toutes celles pouvant avoir un intérêt pour la commune dans le cadre de ses projets et de son développement.

Pacte financier et fiscal de la CCPB Répartition des charges liées aux transferts antérieurs – attributions de com-

pensation pour l'exercice 2022

Après la présentation du pacte et l'exposé préalable de Monsieur le Maire, les conseillers acceptent les principes cardinaux ainsi que la méthodologie retenue, prend acte d'une manière générale que la détermination des attributions de compensation et exprime par conséquent son accord sans réserve visant à opérer la déduction correspondante sur les AC de la Commune de Zellwiller à hauteur d'un montant de 11 947 euros.

Rapports des conseillers

Les conseillers municipaux rendent compte des réunions auxquelles ils ont assisté.

- 07/12/2021 Conseil de communauté
- 16/12/2021 Conférence des maires
- 21/12/2021 Vente de bois de chauffage
- 22/12/2021 PETR
- 28/01/2022 Association foncière

Le maire précise que l'association foncière a demandé à la commune la réfection d'un des chemins d'exploitation agricole. La municipalité s'occupe de collecter des devis auprès d'entreprises spécialisées. Il informe également que le bureau de l'association foncière est amené à être renouvelé en 2022.

Divers, communication et agenda

Remplacement des extincteurs

Fire Contrôle remplacera les extincteurs dans tous les bâtiments communaux : 6 extincteurs CO2 à 85 € HT/pièce, 7 extincteurs à eau à 70 € HT/pièce et deux cartouches de désenfumage à 22,50 € HT/pièce.

Contrôle et remplacement des appareils de lutte contre l'incendie

Le devis du SDEA a été retenu pour un montant de 1000 € HT. Le contrôle de l'ensemble du parc de poteaux incendie et de poteaux auxiliaires raccordés sur le réseau de distribution d'eau potable de la commune concerne 35 appareils. Les devis sollicités auprès de bureau Véritas et Socotec étaient plus élevés.

Prévision d'achat de guirlandes et/ou de sujets lumineux

Plusieurs conseillers municipaux sont sollicités pour établir une proposition d'achat pour 2022.

Vente de bois

Organisée le 21 décembre, tous les lots ont été vendus. Deux lots de 2020 sont encore disponibles à l'achat.

Association patriotique « Pro-Patria »

L'association souhaiterait associer la commune de Zellwiller au projet franco-allemand « réconciliation sur les cendres » avec une cérémonie prévue à Auschwitz-Birkenau en mémoire des victimes de la solution finale le 23 mai 2022. Un hommage particulier sera rendu aux fusillés du 01 avril 1944 et déportés de Saint Orse de Schwenheim et de Zellwiller, famille Lehmann.

Camion pizzas

Le camion de pizzas l'Etna sera présent sur le parking de l'atelier municipal à partir du 1^{er} février prochain, puis tous les 15 jours.

Parc informatique de l'école

Une analyse du parc informatique de l'école a été réalisée. Un recensement des

besoins est engagé. Des rencontres auront lieu avec l'ensemble des protagonistes pour proposer des solutions aux dysfonctionnements constatés.



Conseil du 21 mars 2022

Travaux de mise en sécurité

Des travaux de mise en sécurité de l'église sont à prévoir. L'entreprise Fluck a transmis des devis estimatifs chiffrant les dépenses concernant les travaux sur la toiture du chœur de l'église à 3 000,30 € HT et un devis concernant les travaux de zinguerie au droit de la cheminée de l'église à 3 083,50 € HT.

Des travaux de signalisation horizontale sont également à envisager. L'entreprise Agathe Maurer à Gertwiller a transmis un devis de 2 340 € HT. D'autres devis seront demandés.

La fourniture d'un panneau a été chiffrée par l'entreprise Bruno Prestations de Bourgheim à 115 € HT ou 92 € HT selon le modèle retenu et à 110 € HT par l'entreprise AK à Gertwiller.

Il est également proposé au conseil municipal de réfléchir à l'installation de panneaux d'interdiction de circuler notamment chemins de Stotzheim, de Bourgheim et de Gertwiller, d'indication de tonnage dans les deux sens à hauteur du pont de l'Andlau et d'interdiction de circuler aux poids lourds, sauf desserte locale, rue du Fossé.

Rue de l'Église : la pose d'un rocher pour restreindre la circulation sur le chemin est également à discuter.

Le recensement et l'évaluation des ponts et murs de la commune est réalisé dans le cadre de France Relance : trois ponts ont été identifiés et des carnets de santé des ouvrages ont été transmis. Pour rappel, la visite des ouvrages concernés avait eu lieu le 8 décembre dernier avec l'inspecteur des ouvrages d'art

Finances

Lotissement du domaine du Heckengarten

Le compte de gestion du comptable du Trésor est présenté. Ce document retrace l'ensemble des mouvements, des opérations effectuées et des écritures passées au courant de l'année 2021.

Compte Administratif 2021

Le compte administratif 2021 est présenté, seule la section de fonctionnement a été mouvementée par les premières dépenses qui s'élèvent à 23 245,44 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de 26 754,67 € en fonctionnement.

Affectation du résultat 2021

Report de l'excédent de fonctionnement 2021 de 26 754,67 € en recettes de fonctionnement du budget primitif 2022.

Budget Primitif 2022 :

L'assemblée examine les propositions de dépenses et de recettes pour 2022. Le budget primitif qui s'équilibre en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 366 754,56 € et en section d'investissement (dépenses et recettes) à 723 597,00 €. Le budget primitif 2022 du lotissement est adopté, sans observations ni réserves.

Subventions 2022 :

Maintien des attributions comme suit :

- Association foncière : 2 500€ ;
- Conseil de fabrique : 100€ ;
- Hebdi Fecht : 200€ ;
- Les Ptits d'Zell : 200€ ;
- ONAC : 30 € ;
- Société d'histoire et d'archéologie DBO : 30€ ;
- Souvenir Français : 50€ ;
- UNC : 50€.

Vote des taux de la fiscalité directe locale – fixation des taxes foncières 2022

Maintien des taux de 2021 à savoir :

- Taxe foncière propriété bâtie (TFPB) : 24,39 %
- Taxe foncière propriété non bâtie (TFPNB) : 35,85 %

Compte de gestion 2021

Le Maire rappelle que le compte de gestion du Comptable du Trésor retrace l'ensemble des mouvements et opérations effectués au courant de l'année 2021. Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2021 du comptable du Trésor, sans réserve ni observations.

Compte administratif 2021

Le compte administratif 2021 de la commune est présenté comme suit : en section de fonctionnement les dépenses s'élèvent à 488 492,04 € et les recettes à 629 821,80 €, soit un excédent de fonctionnement de 141 329,76 €. En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 185 227,03 € et les recettes à 271 235,86 €, soit un excédent d'investissement de 86 008,83 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2020 était de +140 478,50 € en fonctionnement, et de +268 383,41 € en investissement. Le résultat de l'exercice 2021 est de +141 329,76 € en fonctionnement et de +86 008,83 € en investissement. Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de +141 329,76 € en fonctionnement et de +354 392,24 € en investissement. Hors la présence de Monsieur le Maire (dont la procuration devient caduque) et sous la présidence de Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances, le compte administratif est adopté à l'unanimité. Le conseil municipal affecte à la section d'investissement à l'article 001 en recettes la somme de 354 392,24 €, affecte à la section d'investissement à l'article 1068 en recettes la somme de 141 329,76 €.

Budget primitif 2022

Les Restes à Réaliser 2021 - en section d'investissement d'un montant de 450 691 €, le montant de la section de fonctionnement qui s'équilibre à 566 900 €, le montant de la section d'investissement qui s'équilibre à 565 788 €.

Gilles Stutter relève que la subvention octroyée à l'école à hauteur de 1 500 euros annuellement est la même depuis plusieurs années et qu'elle pourrait augmen-

ter à hauteur de 2 000 euros/an. Proposition adoptée à l'unanimité.

Accès puits communal 2022

Les conditions fixées depuis 2018 restent inchangées. L'accès est réservé aux habitants de la commune, du 1^{er} avril au 31 octobre, du lundi au samedi inclus, de 6h à 20h, participation de 25 €/an.

Entretien annuel des terrains d'honneur et plaine de jeux

L'entretien annuel des terrains d'honneur et de la plaine de jeux doit être programmé. Le conseil municipal approuve les devis de l'entreprise CSE pour un montant total HT de 14 118,59 euros, mais précise que les interventions seront sélectionnées en fonction des besoins concernant l'entretien des terrains d'honneur et de la plaine de jeux.

Radar pédagogique

Le radar pédagogique situé entre la 67 et 69 rue Principale ne fonctionne plus en journée. Un devis a été demandé à I-MS Services à Sausheim ; le coût s'élève à 870 € HT. L'acquisition d'un nouveau radar pédagogique, en version solaire s'élèverait à 1 350 € HT et la version éclairage public à 1 180 € HT. Le conseil municipal, après en avoir débattu, propose de réfléchir à l'aménagement global de l'entrée du village, en venant de Valff, en sollicitant un rendez-vous avec le responsable du centre technique de Barr, la voirie étant départementale, et décide, de facto, de ne pas donner suite, pour le moment, à la réparation de l'existant ou à l'acquisition et à l'installation d'un nouveau radar avant d'avoir connaissance de la teneur des échanges avec le Centre technique de Barr.

Équipement périscolaire

La communauté de communes du pays de Barr a sollicité la commune afin de faire une évaluation des besoins en matière d'accueil périscolaire, basée sur l'évolution de l'habitat dans la commune, la possibilité foncière existante et l'état des naissances. En effet, une réflexion est engagée autour de la localisation de ce projet d'équipement périscolaire structurant répondant aux besoins des communes de Bourgheim, Goxwiller, Valff et Zellwiller. Le Maire invite donc les conseillers municipaux à faire part de leur avis sur une éventuelle implantation au sein de la commune et sur la localisation qui pourrait être retenue. Quelques conseillers observent la distance entre l'école de Zellwiller et l'éventuel emplacement du projet rue de la Forêt à proximité des équipements communaux déjà existants, relèvent aussi l'itinérance des enfants et le trafic routier dans la rue Principale. Le conseil municipal propose que la commune aurait la possibilité d'implanter un équipement périscolaire structurant rue de la Forêt.

Bornes électriques

Le marché des bornes électriques va prochainement être publié par la communauté de communes du pays de Barr. En matière d'obligations d'installation, désormais les gestionnaires de parcs de stationnement devront prévoir un point de recharge par tranche de 20 places. Ceci s'applique aux parkings publics gérés par les communes. Cette obligation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Avant tout projet d'installation, il est impératif d'évaluer la faisabilité

technique auprès du Gestionnaire de Réseau (Gaz de Barr ou Enedis).

Pour rappel, le cahier des charges prévoit des bornes de 22 kW.

Le conseil municipal, décide, au préalable, d'évaluer la faisabilité technique auprès du Gestionnaire de Réseau, et retient, sous toute réserve de faisabilité technique, que l'installation d'une borne électrique pourrait être réalisée sur le parking de l'espace socioculturel.

Conseil du 9 mai 2022

Commission réglementation, circulation et stationnement

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commission réglementation, circulation et stationnement s'est réunie le 28 avril 2022 afin d'aborder les arrêtés, proposés par la Brigade verte, à adapter selon les suggestions de la commission et en fonction des difficultés rencontrées au sein de la commune.

Les arrêtés concernent le stationnement, la circulation interdite sur les chemins ruraux et d'exploitation, la réglementation en matière d'accès au domaine public et la lutte contre le bruit.

Afin de communiquer largement auprès des habitants, sur les dispositions prises, il est proposé au conseil municipal d'établir une cartographie de la zone urbanisée de la commune permettant de matérialiser notamment les parkings publics, les trottoirs pour les personnes à mobilité réduite et l'ensemble des règles de stationnement à respecter au sein de la commune. Le livret, comportant les arrêtés pris et la cartographie, pourra ensuite être diffusé aux habitants.

Renouvellement de la certification de la gestion forestière durable PEFC

La commune s'est engagée dans la certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable des forêts. Coût : 66,38 euros pour cinq ans. Le tarif comprend un forfait de 20 euros +0,65 €/hectare ; la commune ayant 71,36 hectares de forêt.

Lotissement domaine du Heckengarten

Le permis d'aménager modificatif a été déposé le 12 avril 2022 et le constat d'huissier a été fait par Maître Yves Wernert le 21 avril 2022. Le dossier environnemental sera réalisé conjointement avec le cabinet Urbami. Ils ont déjà réalisé pour le compte de la Communauté de communes du pays de Barr, les sondages pédologiques de reconnaissance de zone humide et les études faunes / flores ont débuté début avril et pour une durée de trois mois, soit un rendu du rapport pour fin juin. Le marché de maîtrise d'œuvre qui les lie à la Communauté de communes ne comprend pas les études environnementales pour notre lotissement. Afin de rédiger un dossier environnemental conjoint, Urbami nous facturera la charge de travail supplémentaire à 3 150 € HT. Elle comprend la réalisation des sondages pédologiques, l'étude faunes / flores, la rédaction du dossier en complément des informations reçues du cabinet Andres.

Instauration d'un CET pour les agents de la collectivité

L'instauration d'un compte épargne-temps (CET) est obligatoire dans les collectivités territoriales, mais l'organe délibérant a déterminé, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Taxe foncière sur les propriétés bâties communales perçue sur les zones d'activités économiques intercommunales

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Barr a approuvé, le 26 octobre 2021, un nouveau pacte financier et fiscal pour la période 2020-2026, adossé au projet de territoire, afin de redéfinir les principes généraux des politiques de solidarité et de redistribution des ressources et des charges, avec ses communes membres. Le nouveau pacte financier et fiscal a donc pour objectif, d'une part, de chercher des gains de marges de manœuvre pour assurer le financement du projet de territoire, devant permettre à l'ensemble des habitants du territoire de bénéficier de services publics efficaces et, d'autre part, de pérenniser les financements des compétences déjà supportées par la Communauté de Communes. Afin de permettre un plus juste retour de la fiscalité bâtie issue des ZAE sur lesquelles la Communauté a investi et contribué financièrement, mais également de faire face aux enjeux de renouvellement du patrimoine sur toutes les zones communales, il a été acté dans le pacte financier et fiscal une répartition du stock et de la dynamique de stock du produit du foncier bâti économique. La convention a pour objet d'instaurer le régime du partage de la part communale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties perçue sur l'ensemble des zones activités économiques (ZAE) existantes sur le territoire communautaire, ressortant de la compétence de la CCPB. Le conseil municipal approuve ladite convention de partage.

PLUi, modification n°1

Le comité de pilotage de la Communauté de communes du Pays de Barr s'est réuni le 7 avril 2022 pour débattre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Barr, modification n°1.

Plusieurs points du règlement sont à débattre au sein des communes et notamment sur les thématiques ci-après : toitures plates, ouvertures de toit, dispositifs d'énergies renouvelables, implantation des constructions, clôtures, etc.

Après échanges et débats, le conseil municipal retient les propositions suivantes dans le cadre de la modification n°1 du PLUi :

Pour les toitures plates :

En zone UA : max 50 m², En zone UB : max 50 m², En zone UC : max 50 m², En zone IAU : max 50 m².

Pour les ouvertures de toit :

Validation de la proposition suivante : « les fenêtres de toit sont autorisées à condition de s'inscrire harmonieusement dans la composition de la façade. Leur largeur n'excèdera pas leur hauteur ».

Dispositifs d'énergies renouvelables :

Validation de la proposition suivante : « préserver le paysage urbain traditionnel et l'aspect patrimonial des centres anciens (UA), interdiction d'implantation de dispositifs d'énergies renouvelables en toiture principale des bâtiments principaux visibles du domaine public, possibilité d'implantation sur bâtiments principaux non visibles du domaine public et possibilité d'implantation de dispositifs d'énergies renouvelables sur les volumes secondaires (annexes et extensions) ».

Pour les tissus hétérogènes d'extension de l'urbanisation (UB) et pavillonnaires (UC) : validation de la proposition « s'ils sont implantés sur une partie de toiture visible depuis l'espace public, ils doivent s'intégrer complètement dans le pan de toiture. S'ils ne sont pas implantés sur l'habitation, l'intégration paysagère des panneaux solaires devra être soignée ».

Implantations des constructions :

Implantations par rapport aux voies et emprises publiques (règlement PLUi : article 6 des zones UC) : maintien de la règle existante et pour les constructions en limite du domaine public, soit à 5 mètres maximum.

Implantations des constructions en 2nd rang le long des limites séparatives (règlement PLUi : article 7 des zones UA, UB, UC et IAU) : validation de la proposition de limiter la hauteur à 5 m hors tout sur limite séparative.

Implantation des piscines :

Dans les centres anciens (UA) (règlement PLUi : article 7.3 des zones UA) : validation de ne pas réglementer l'implantation des piscines dans les centres anciens et les zones UA, UB, UC et IAU.



Hauteur des constructions à destination d'habitation :

Validation de la proposition d'introduire la hauteur maximale hors tout (HT) au règlement écrit, « la hauteur maximale au faîtage des constructions est limitée à 5 mètres au-dessus de la hauteur maximale autorisée à l'égout principal de toiture ».

Remblais et déblais :

Règlement PLUi : article 7 des zones UA, UB et UC.

Validation de la proposition suivante « laisser à l'appréciation du projet dans son environnement. Les mouvements de terrain (déblais, remblais) nécessaires à l'implantation de la construction doivent être limités aux stricts besoins techniques et ne pas conduire à une émergence de la construction dans le paysage. Toutefois, une amplitude de mouvements de terrain plus importante peut être admise dès lors qu'elle a pour objet une meilleure harmonisation avec les constructions voisines ».

Clôtures :

Le conseil municipal rejette la proposition d'uniformisation de la hauteur des clôtures sur rue pour toutes les zones et souhaite garder les particularités locales.

Rapport d'activités 2021 de la CCPB

Consultable en ligne : <https://www.paysdebarr.fr/vivre/fr/institution/rapportsactivites>

Conseil du 4 juillet 2022

Réforme des règles de publicité des actes administratifs

À compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. La commune a donc fait le choix de conserver un affichage papier et de réaliser une publication électronique.

Travaux divers

Lors de la dernière séance du 9 mai 2022, il avait été proposé de créer un fascicule regroupant quatre arrêtés municipaux (réglementant le stationnement, la circulation, le bruit, etc.) et les plans de stationnement, de circulation et d'accessibilité sur le ban communal et sur les chemins d'exploitation. Le projet de fascicule a été diffusé au conseil municipal, au président de l'association foncière et au chef de poste de la Brigade Verte à Colmar ; quelques observations ont été remontées.

Des échanges de l'ensemble des membres du conseil municipal ont lieu concernant le contenu du fascicule et sur les plans établis qui seront diffusés dans les boîtes aux lettres des administrés courant septembre et publiés sur les supports numériques de la commune.

Alexandre Parmentier, responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Barr propose le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération au droit de la zone constructible à la sortie du village vers Valff, accompagnement pour les modalités de pose (emplacement, fondation, distances) et la partie administrative (arrêté). Après consultation de spécialistes en la matière, la mise en place d'une chicane n'est pas conseillée dans la configuration actuelle.

Proposition d'étudier la possibilité de mettre en place une écluse axiale qui devra être complétée, pour être efficiente, d'un coussin berlinois en enrobé (durabilité et réduction acoustique avérées). L'écluse temporaire sera mise en place sur plusieurs semaines, mais auparavant le panneau d'entrée du village, en venant de Valff, devra être déplacé.

Autres travaux

L'entreprise Lucarne a remplacé l'ensemble des fenêtres du logement communal situé 2 rue de l'Église.

Le chemin rural, rue de la Forêt, a été repris par l'entreprise Dicker et son sous-traitant.



Lotissement domaine du Hecken-garten

Quelques rappels sur l'évolution du dossier.

Le maire informe que la commune a réceptionné le devis d'Élément 5 concernant l'expertise zone humide qui s'élève à 1 485 € HT.

Monsieur Jean-Noël Wolff, conseiller municipal, demande le nombre de lots de la zone d'activités. Le maire répond qu'il est prévu sept lots et que des rendez-vous pour rencontrer certains artisans et/ou entreprises intéressés par une implantation sont prévus avec la Communauté de communes du Pays de Barr.

ATIP

Approbation de la convention relative à la mission conformité et contrôle en ADS.

Pour rappel, la commune a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 2 septembre 2019. L'ATIP exerce le contrôle des travaux et la conformité des autorisations d'urbanisme. Cette mission donne lieu à une contribution fixée annuellement. La convention relative à la mission « Conformité et Contrôle de l'application du droit des sols (ADS) est approuvée.

Voirie communale : signalisation

Dans le cadre de la mise en place des arrêtés de circulation, de stationnement et d'accessibilité sur le ban communal, une signalisation horizontale et/ou verticale adaptée, selon son implantation, doit être envisagée. Le devis de Kloecker métaux (633,54 € HT) pour la fourniture de tubes ronds pour la fixation des panneaux et l'entreprise Bruno Prestations (1 202,00 € HT) pour la commande de panneaux divers ont été retenus.

Recrutement par voie de mutation externe

Monsieur Nicolas Desneux a pris ses fonctions le 9 juillet 2022 au poste d'agent technique polyvalent en milieu rural.

Audits énergétiques de bâtiments

La Communauté de Communes du Pays de Barr est éligible à l'appel à projet intitulé « Sequoia » visant à obtenir des subventions en faveur de la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine des bâtiments publics, à hauteur de 50% du coût de revient. Un recensement a été effectué au sein des communes de la CCPB et a permis d'estimer le besoin, chiffré à 361 000 €. Il est donc opportun de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de service pour la réalisation desdits audits énergétiques des bâtiments publics. Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

Gravière

Information sur le projet EQIOM, gravière dans le Bruch sur une emprise de 20 hectares sur les Grands Bruchlos, 5 hectares seraient dédiés à l'aménagement. Plusieurs conseillers s'interrogent sur la proximité avec les habitations, la route à créer vers Valff sur des portions déjà accidentogènes. Le maire rappelant que dans tous les cas, une révision du PLUi serait nécessaire.

Quelques infos en vrac

Le Bimz recrute !

Le Bimz recherche des bénévoles volontaires pour étoffer son équipe de rédaction. Vous vous intéressez à la vie municipale, associative et économique de votre village, vous aimez aller à la rencontre des habitants, vous avez le goût pour l'écriture, alors n'hésitez pas.

Vous choisissez le(s) sujet(s) qui vous intéressent puis vous réalisez des entretiens, dénicher les informations nécessaires à la rédaction de votre (vos) article(s). Toute aide ponctuelle ou régulière sera la bienvenue. Si vous êtes intéressé(e), merci de nous contacter via mairie@zellwiller.alsace.

Fermeture de la boucherie

Successeur à deux générations de Schwender, Alain Adoneth a tenu les rênes de la boucherie du village durant 23 années. Il est temps à présent pour lui de rendre son tablier pour démarrer une nouvelle vie : celle des retraités !

Merci Alain pour tous ces bons produits !



Idée recette :

La tarte à l'oignon d'Alain

Pour environ 6 personnes - les quantités et le temps de cuisson sont approximatifs, c'est un peu au feeling :

- Pâte brisée
- Oignons : 7 kg
- Lardons : en quantité suffisante
- Œufs : 2
- Crème fraîche entière : 50 cl
- Gruyère râpé : en quantité suffisante
- Sel, poivre, muscade

Cuire les oignons sans matière grasse jusqu'à ce qu'ils soient ramollis. Attention à ne pas les faire brunir : ils doivent rester translucides.

Laisser refroidir. Puis ajouter les œufs, la crème, les lardons et le fromage. Bien mélanger.

Abaisser la pâte et piquer le fond avec une fourchette. Garnir la pâte avec la préparation.

Enfourner à 200°C, environ 45 min à 1h jusqu'à ce que la tarte aie une jolie couleur dorée.

Laisser refroidir : ne pas servir de suite pour éviter que la garniture ne tombe en morceaux.

Bonne dégustation !

Concert des loustics

Le « Mois autour de la famille », projet piloté par le Relais Petite Enfance en partenariat avec de nombreux partenaires, s'est déroulé durant tout le mois de mars 2022 sur le territoire de la Communauté de communes du pays de Barr.

Il a été introduit le 2 mars dernier par « Le concert des loustics » joyeusement animé par la Compagnie Dalton dans les locaux de l'espace socioculturel. Petits et grands ont eu l'occasion de chanter, danser, rire et s'amuser au rythme des textes de Gérard Dalton et Denis Forget pour le plus grand plaisir de tous !

La prochaine édition de cet événement se déroulera en mars 2024, avec comme volonté toujours plus grande, d'accompagner les familles au plus proche de leurs besoins, à chacune des étapes de leur parcours de vie.

Céline Schoch - Relais Petite Enfance



Location des salles

La commune dispose de plusieurs équipements qu'elle propose à la location pour accueillir des festivités (mariages, anniversaires, etc.) et notamment :

Un espace socioculturel, situé rue de la Forêt

- Capacité d'accueil : 290 personnes
- Coût de la location : 400 euros (commune) et 1200 euros (hors commune)
- Caution : 1000 euros

Un foyer socioculturel, situé 13 rue Principale

- Capacité d'accueil : 50 personnes
- Coût : 120 euros (commune) 150 euros (hors commune)
- Caution : 500 euros

Un club house, situé rue de la Forêt

- Capacité d'accueil : 50 personnes
- Coût : 120 euros (commune) et 150 euros (hors commune)
- Caution : 500 euros

La disponibilité des salles est communiquée sur demande, les visites sont possibles sur rendez-vous et les modalités de location sont précisées dans un règlement intérieur. Pour toute demande, vous pouvez envoyer un mail à mairie@zellwiller.alsace.

Tous les renseignements pratiques seront prochainement publiés sur le site Internet de la commune : www.paysdebarr.fr/zellwiller.

Bibliothèque - une envie de lecture ?

Vous êtes à la recherche d'un bon roman ? De nouvelles histoires à raconter à vos enfants ? De recettes pour organiser un fabuleux repas ? D'un film pour une soirée cinéma ?

L'équipe de la bibliothèque vous accueille en alternance les mardis (de 17h30 à 19h) et les samedis (de 10h à 12h) et vous fera découvrir ses ouvrages et ses collections. Nos permanences sont affichées dans une petite armoire, à l'extérieur.

Des enquêtes policières aux livres jeunesse en passant par les documentaires, le choix est vaste. Grâce à notre collaboration avec la bibliothèque départementale du Bas-Rhin, notre fond est renouvelé deux fois par an (février et septembre) et une navette passe très régulièrement pour répondre à des besoins précis ou ponctuels.

Retrouvez-nous au 13 rue principale (à côté de l'école). À bientôt !

Valérie Gressler



Unité de méthanisation

L'unité de méthanisation portée par la SAS Biométhane du Piémont, installée sur le ban communal de Zellwiller, côté Valff, est en service depuis mai 2022. Ainsi, les clients de Gaz de Barr ont la possibilité d'accéder à cette énergie renouvelable faiblement carbonée issue principalement de déchets agricoles locaux, sans modification de leur installation.

Pour plus de renseignement, contacter Gaz de Barr ou se rendre sur le site internet : <https://www.gaz-de-barr.fr/>

Démarches en ligne

Depuis le 1^{er} juillet dernier, les habitants de la commune peuvent réaliser des démarches en ligne :

- Conclusion d'un Pacs,
- Demande d'acte d'état civil,
- Recensement citoyen obligatoire,
- Déclaration hébergement de tourisme,
- Déclaration changement de coordonnées
- Demande d'un certificat de décès

Connectez-vous sur le site service-public.fr et rendez-vous dans la rubrique de la démarche concernée, puis suivez les différentes étapes pour effectuer un pré-dépôt de dossier en ligne. La commune en sera informée et récupérera les demandes numériques afin de les traiter.

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Les habitants se sont retrouvés vendredi 11 novembre devant le monument aux morts du village, pour la commémoration de la signature de l'armistice qui mit fin à la Première Guerre mondiale en 1918. Après un temps de recueillement, le maire et ses adjoints ont déposé une gerbe en mémoire à nos morts ; s'en est suivi un verre de l'amitié au foyer socioculturel.



Recensement 2023

Le recensement des habitants de la commune se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

À quoi sert le recensement ?

Le recensement permet principalement de déterminer la population officielle de notre commune. Votre participation, rendue obligatoire par la loi, est essentielle et représente un véritable acte civique et citoyen.

Comment se passe le recensement ?

Au début du mois de janvier 2023, les trois agents recenseurs déposeront dans les boîtes aux lettres un courrier d'information.

Entre le 19 janvier et le 18 février 2023, les agents recenseurs, munis de leur carte officielle, se présenteront aux domiciles à recenser, où ils remettront soit :

- les documents nécessaires pour répondre au recensement par Internet sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr - site gratuit, accessible uniquement après le passage des agents.
- les questionnaires papier concernant le logement à recenser et les personnes qui y résident.

Pour l'enquête 2023, les agents recenseurs pourront déposer, durant les premiers jours de leur tournée, la notice Internet, sans rencontrer les habitants et en donnant une date limite de réponse sur celle-ci.

Et vos données dans tout cela ?

Vos informations personnelles sont protégées car les questionnaires restent confidentiels et seront remis à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent la vie privée. Par ailleurs, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

Les résultats du recensement de la population sont consultables sur le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/accueil> en indiquant le code INSEE de la commune qui est le 67557.

Le secrétariat de la mairie reste à votre disposition pour répondre à d'éventuelles interrogations et la municipalité vous remercie par avance de l'accueil que vous réserverez aux agents recenseurs.





Brigade verte

Adhésion à la brigade verte

Depuis le 1^{er} mars 2022, la brigade verte intervient sur le banc de Zellwiller. Initiée dans les années 80, cette structure (financée essentiellement par les communes adhérentes et la CEA) est devenue un outil efficace au service des collectivités locales.

Les gardes champêtres de la brigade verte exercent leurs missions de police rurale au côté des gendarmes.

Déjà présents dans de nombreuses communes du Haut-Rhin, ces agents territoriaux se déploient progressivement vers le nord ; plus de 330 communes, comme Guémar, Colmar, Muttersholtz, Hilsenheim, Ebersmunster, ont décidé d'y adhérer.

Autrefois, les gardes champêtres étaient présents dans pratiquement toutes les communes rurales ; M. Marcel Stumpf, habitant du village, a d'ailleurs occupé cette fonction jusqu'à sa retraite, fin 1994.

Leurs missions sont multiples et consistent essentiellement en :

- La surveillance des forêts et des voiries : circulation sur chemin forestier, occupation sans autorisation du domaine public routier, etc.
- L'application des règlements de police et de circulation : stationnement interdit, circulation interdite sur voies réservées aux seuls riverains, etc.
- La police de la chasse et de la pêche : contrôle des permis de chasse, contrôle de la mise en place d'une signalisation en cas de battue, etc.
- La gestion des animaux : capture et transport à la SPA des chiens errants non identifiés, enfouissement des animaux sauvages tués, etc.

Interview Marcel Stumpf

En retraite depuis 1994, c'est tranquillement assis dans son salon que Marcel Stumpf, 88 ans, a accepté de nous parler de son expérience de garde champêtre dans la commune.

Quand avez-vous commencé votre carrière chez les gardes champêtres ?

J'ai postulé à 35 ans, ce qui était l'âge limite à l'époque. Après avoir été stagiaire pendant 1 an, j'ai prêté serment à Obernai en 1970. C'est là que j'ai reçu ma plaque de représentant de la loi.

Quelles étaient vos missions principales ?

J'étais le lien entre la commune et les habitants, voire avec la gendarmerie si besoin. Je gérais et contrôlais ce qui était la déchetterie municipale, ouverte tous les samedis. Malgré cela, il fallait déjà à l'époque lutter contre les dépôts sauvages, rechercher les contrevenants, verbaliser si besoin.



Je m'occupais également du cimetière et des espaces verts, accompagnais les agents du cadastre lorsqu'ils avaient des mesures à faire, surveillais et entretenais les routes communales.

Y a-t-il des missions effectuées à l'époque qui n'ont plus cours aujourd'hui ?

Oui ! Au début de ma carrière par exemple, les panneaux municipaux n'existaient pas. J'étais appariteur, chargé de parcourir les rues afin de diffuser les événements de la commune et les instructions de la mairie, une sorte de crieur public. Afin de m'annoncer, j'étais équipé d'une petite cloche.

Il fallait aussi remonter tous les jours l'horloge de l'église et charger le poêle de la mairie en bois, puis plus tard, en charbon.

J'étais également chargé de gérer les chapeaux pour les alambics. Les gens distillaient beaucoup à la maison ; pour éviter les fraudes, c'était la mission du garde

- La lutte contre la pollution, les feux, le bruit : dépôts sauvages d'ordure, production de fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage, etc.
- La construction sans permis ou déclaration, et les infractions au Plan Local d'Urbanisme

Les gardes champêtres ont le pouvoir de verbaliser en cas de délit, même si l'approche pédagogique est privilégiée. Effectuant des patrouilles de surveillance régulières, ils sont susceptibles d'intervenir à tout moment, y compris les week-ends et les jours fériés.

En relation constante avec le Maire, ils s'informent des problématiques spécifiques de la commune et lui rendent compte du travail effectué.

La Brigade Verte est joignable par téléphone au 03 89 74 84 04.

Valérie Gressler



champêtre de distribuer le matin les cha-peaux aux gens qui avaient le document adéquat et de les récupérer le soir.

Ce travail vous plaisait-il ?

Oui ! Il y avait beaucoup de convivialité. Je remettais aux gens les documents de la mairie en mains propres, je ne les laissais pas dans la boîte aux lettres par exemple. Cela permettait d'échanger des nouvelles et des informations, de temps en temps autour d'un café. voire parfois autour d'un verre de vin dans une cave [rires] !

Je pouvais aussi combiner ce travail avec mon amour des chevaux : je les utilisais parfois pour tirer la remorque ou tracter des choses lourdes ou encombrantes.

Que pensez-vous de l'adhésion de Zellwiller à la brigade verte ?

On aura toujours besoin de gardes champêtres (rires) !

Propos recueillis par Valérie Gressler



Fascicule réglementation

Tout est parti d'un constat : dans certaines rues et à certaines heures - notamment celles de la sortie des écoliers -, il est devenu compliqué de circuler et de stationner à Zellwiller.

Pour comprendre les problématiques et mener une réflexion globale à l'échelle du village, une commission « réglementation et sécurité » est créée en 2020 avec la nouvelle mandature de la municipalité.

Les objectifs étaient multiples :

- Ralentir la circulation dans la rue principale afin de d'améliorer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école,
- Donner la priorité aux piétons et aux mamans avec poussettes sur les trottoirs de cette même rue,
- Repenser le stationnement pour augmenter la visibilité dans certains carrefours et faciliter l'accès des services de secours aux rues plus étroites,
- Améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Après avoir constaté in situ les sujets en question, puis étudié les scénarii possibles, la commission a soumis des propositions au conseil municipal.

Dans un même temps, l'ensemble de la réglementation propre à la commune a été remise à plat. Les modifications sont principalement liées à la circulation sur les chemins ruraux ; des arrêtés concernant la divagation des animaux sur le ban communal et la lutte contre le bruit ont également été pris.

Des évolutions sont d'ores et déjà constatables, telles que l'ajout de panneaux de signalisation et le marquage au sol pour des places de stationnement.

Afin de permettre à chacun de prendre connaissance de ces nouvelles règles, un fascicule a été édité et distribué dans toutes les boîtes aux lettres au courant du mois de septembre.

Valérie Gressler

Les gestes citoyens

Déjections

Il est certain que le crottin de cheval est un bon engrais, et lors des temps jadis, nombreux étaient ceux qui se précipitaient pour ramasser le crottin laissé dans les rues pour amender leur potager.



Cependant ce n'est pas une raison pour laisser les déjections équine ou canine sur la voie publique, cette pratique étant par ailleurs interdite au sens du règlement sanitaire départemental. Nous ne pouvons pas non-plus imposer aux habitants de ramasser ces déjections en prétextant les bénéfices de cet engrais naturel et gratuit.

Pour rappel aux propriétaires de chevaux, il leur appartient de ramasser ces petits colis déposés par leurs montures.

Enfin, la commune a transmis un courrier aux propriétaires de chevaux du village pour les encourager à emprunter des itinéraires hors du village pour minimiser les risques de crottins abandonnés dans nos rues.

Dépôts sauvages de déchets

Malheureusement les dépôts sauvages continuent. Dernièrement, la Brigade verte a été sollicitée par la commune pour prendre en main un dépôt de déchets à l'est du village, le long de l'Andlau, au niveau de la confluence avec le Bruch. L'enquête a porté ses fruits et les contrevenants ont été identifiés.



Tailles des haies

Les haies et branches d'arbres jouxtant le domaine public doivent être taillées pour faciliter le passage des piétons et des véhicules.

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin ou sur le domaine public au niveau de la limite séparatrice. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est impérieux.

L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure, pour effectuer cette dernière durant une période propice.



Attention aux dates ! À partir de la mi-mars, la saison de nidification commence. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet. Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1^{er} avril au 31 juillet.

Entretien des trottoirs

« Il est des dictons de la langue française (1)
Dont le sens et la portée ne sont pas foutaises
Et qui, à les respecter, peut mettre à l'aise
Pour que le citoyen en soi compte et pèse.

Il existe bel et bien dans notre propre législation
Un article qui ne souffre pas la contestation (2)
Et qui oblige tout un chacun à prendre des dispositions
Pour le nettoyage des abords et des trottoirs devant son habitation.

Alors, pour que ce message ne reste pas lettre morte
Et puisqu'il est question de balayer devant sa porte
N'oubliez pas de vous y mettre et de faire en sorte
Qu'il n'y ait pas besoin que le maire et ses adjoints en cohorte
Doivent faire appliquer la loi en venant frapper à votre porte. »

AB, décembre 2017

(1) « chacun doit balayer devant sa porte »

(2) Article n°1 de l'arrêté municipal du 15 novembre 1982

Stationnement et trottoir

Comme son nom l'indique, le trottoir est destiné à la marche des piétons et non au stationnement des automobilistes, sauf marquage explicite. Le stationnement sur trottoir est passible d'une contravention de 135,00 € depuis le décret 2015-808 dont l'objet est de sécuriser le cheminement des piétons. Encore trop de véhicules occupent illégalement l'espace public piéton surtout aux abords et sur les chemins des écoles.



Le saviez-vous ? Le mot "trottoir" désignait à l'origine la piste sur laquelle on faisait trotter les chevaux. C'est devenu ensuite un passage surélevé pour piétons (16^{ème} siècle), l'expression « faire le trottoir » date du 18^{ème} siècle.



Graffitis sur le mur du cimetière

Le 15 juillet, une triste découverte est faite sur le mur d'enceinte du cimetière. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

Le groupe "Alte Voce" donne de la voix

C'est en l'église Saint-Martin de Zellwiller et devant un public conquis, que le groupe corse "Alte Voce" s'est produit le dimanche 4 décembre.

Portant haut et fort les traditions et les valeurs du terroir corse, les chanteurs et les instrumentistes expérimentés ont su surprendre et interpeller le public par leurs chants et leurs messages mobilisateurs. Jean Mattei, leader du groupe, et ses coéquipiers, ont su aussi de manière poétique, transporter le public vers ce que l'âme a de plus beau quand elle est animée par le souci de l'humain, par la recherche de la vérité et par la volonté de respecter autrui.

Par ses applaudissements nourris et par sa participation active aux chants, le public s'est mis à l'unisson des artistes qui ont donné de la voix deux heures durant.

Alain Burchi



Inauguration de la borne mémorielle du "Serment de Koufra"

Zellwiller rend hommage à ses libérateurs

C'est devant une forte assistance, près de 200 personnes, que la borne du « Serment de Koufra » a été inaugurée samedi 26 novembre. Zellwiller appartient donc maintenant à la voie de la 2^{ème} DB qui part de la plage de Saint-Martin-de-Varreville (Utah Beach) en Normandie, pour arriver jusqu'en Alsace, suivant l'itinéraire empruntée par la 2^{ème} Division Blindée du général Leclerc.

Cette inauguration a été préparée en amont, tout d'abord, par le travail de nos écoliers. Ils ont confectionné des lampions et ont reçu Gilles Stutter venu leur raconter la Libération de notre village. De leur côté, Nicolas, notre nouvel employé municipal avec Denis Seckler, adjoint au maire, ont préparé le socle destiné à recevoir la borne. L'endroit n'a pas été choisi au hasard, il est au cœur du quartier détruit par les combats de la libération. Deux panneaux explicatifs ont également été installés. Sans oublier la chorale qui avait préparé le chant de la 2^{ème} DB. En plus des élèves et des habitants de nombreuses personnalités sont également venues, la députée Louise Morel, la sénatrice Laurence Muller-Bronn, et de nombreux élus du secteur. Présents également à cette inauguration, les associations patriotiques de la région : UNC, Souvenir français, FNA-CA avec leurs porte-drapeaux. C'est madame Ghyslène Lebarbenchon, maire de

St-Martin-de-Varreville qui a procédé au baptême de la borne en répandant autour d'elle du sable d'Utah Beach. Le maire Denis Heitz a ensuite invoqué le souvenir des victimes de ce conflit – malgré-nous, juifs, résistants, victimes civiles – ainsi que les liens entre la 2^{ème} DB et notre village, rappelant au passage que le chantier de distribution d'eau potable a été parrainé par Mme la maréchale Leclerc de Hautecloque. Gilles Stutter a ensuite rappelé les circonstances de la Libération de notre village, le 28 novembre 1944. Les enfants ont déposés trois bougies en mémoire des brigadiers Salas et Deparis, et du spahi E. Marcq, tués lors des combats. Avant de rejoindre la salle des fêtes, les enfants ont interprété, sous la direction de leur institutrice Mme Moresmau, un chant célébrant nos valeurs républicaines. Chant qui a fait l'unanimité du public. Enfin les participants se sont rendus à la salle des fêtes, dans une marche aux lampions mélangeant toutes les générations.

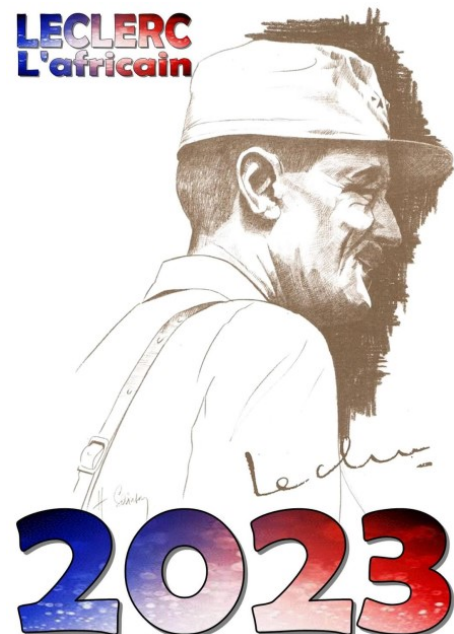
Zellwiller ? ou Zellviller ?

Une coquille ? ou clin d'œil ? A en croire le journal de marche et d'opérations de la 2^{ème} DB, document rédigé le soir de la libération, c'est bien Zellviller qui a été libéré et nettoyé...

Faut-il en vouloir à nos libérateurs ? En sachant que sur le panneau à l'entrée de notre village il était mentionné : Zellweiler (Kreis Oberehnheim).

ZELLVILLER fortement tenu - pris à 15.30 H.
Nettoyage terminé à 17.00 H.
Installation permanente sur place.

Légende du document ci-dessus : Photocopie de l'original du Journal de Marche et d'Opération de la 2^{ème} DB - Service historique de la Défense - Château de Vincennes.



Inauguration de la borne mémorielle du "Serment de Koufra"

Récit de la libération de Zellwiller

Le 28 novembre 1944 était un jour d'automne, gris et humide. Le ciel était bas, les champs détrempés par la pluie et le niveau de la rivière était haut.

A Zellwiller, on savait que la Libération était proche. Dans notre village stationnaient des allemands depuis le mois de septembre. La lisière nord du village était défendu par 4 canons de différents calibres. Un char Panzer IV près de la chapelle, et 3 canons automoteur dans le Bruchweg. L'avant-veille, une horde de cosaques était venus les rejoindre. C'étaient d'authentiques russes, qui avaient désertés l'armée rouge pour s'engager dans la Wehrmacht, tout en conservant leurs armes soviétiques. Cette horde était portée sur l'alcool... et sur les femmes. Mais leurs officiers faisaient régner une discipline de fer, une seule sentence : la mort d'une balle dans la nuque. Et les cadavres... jetés dans la rivière...

Le 28 novembre au matin, on envoie un détachement à vélo vers Valff pour voir ce qui s'y passe. La veille, on y aurait vu des américains. Les allemands tombent effectivement sur une colonne de chars de fabrication américaine, mais les équipages sont français, c'est un détachement de la division Leclerc, la 2^e DB. Des coups de feu sont échangés, puis l'artillerie allemande s'en mêle. Le ss-lieutenant Terenzio du 1^{er} RMSM est tué. A 11h45, l'artillerie française réplique. Le premier obus tombe devant la boulangerie Schneider, rue du château,

blessant le jeune Valentin Kauffmann. Le second blessé gravement Aloyse Biero dans la rue des boulangers. Cet ancien cordonnier décèdera de ses blessures dans la journée.

A 15 heures, deux colonnes françaises s'élancent vers le village en venant simultanément de Bourgheim et de Valff. Leurs chars de tête sont détruit par des canons anti-chars. Dans le char léger venant de Bourgheim, trois soldats, les brigadiers Deparis, Salas et le spahi Marcq brûlent dans leur char. L'obusier qui suivait le char reçoit un obus dans son canon. Il blesse grièvement le spahi Guy Mangenot. Sur la route de Valff, c'est le char Tardenois qui est touché, le pilote est grièvement blessé mais il survivra à ses blessures. La réaction française ne se fait pas attendre. L'artillerie ouvre le feu. Route de Barr, le canon meurtrier est détruit, le panzer IV prend la fuite. Au bas du village, le bombardement parvient à faire fuir les canons automoteurs allemands, l'un d'entre eux s'embusquera en haut de la rue principale, prenant la rue en enfilade. Un autre, touché par des tirs, explora sur le chemin vers Stotzheim. Mais des obus sont également tombés sur les habitations, quatre fermes sont en feu. Les hommes sortent de leurs abris pour tenter de sauver ce qui peut l'être. C'est dans cette atmosphère d'apocalypse que les chars français font leur entrée dans le village. Les soldats venus de Bourgheim nettoient les vergers et passent par la rue de l'Eglise.

Le char Ile de France, remonte la rue principale, tombe sur le char allemand embusqué et parvient à l'incendier. Les servants, véritables torches humaines, s'éjectent avant l'explosion. Une voisine trop curieuse, Kempter Odile, a sa jambe arrachée par l'explosion. A 17 heures, le village est libéré. 30 soldats allemands ont été tués, 150 soldats ont été fait prisonniers. Mais la chevauchée de la 2^e DB ne peut pas continuer, les ponts vers Stotzheim ont sauté, et le Génie n'as plus de chemins de roulements pour les réparer.

Le soir, le général Leclerc installe son PC dans l'école. La nuit, le village est bombardé, un éclat d'obus tue Catherine Michel. Le lendemain, à lieu une grande réunion d'état-major avec les américains qui viennent de libérer Barr. L'offensive conjointe est fixé au surlendemain 30 novembre. Au matin, les marsouins du RMT traversent la rivière et se ruent sur Stotzheim, mettant en fuite les rares allemands qui y étaient. La chevauchée continuera jusqu'à Kogenheim. Malheureusement, les tergiversations du général de Lattre de Tassigny permettront aux allemands de former une poche défensive autour de Colmar. Deux mois seront nécessaires pour en venir à bout. Pour la division Leclerc, la guerre, débutée dans une oasis perdue au cœur du Sahara, s'achèvera en apothéose, par la prise de l'Obersaltzberg, la résidence d'Adolf Hitler près de Bechtlesgaden.

Discours de Gilles Stutter du 26.11.22



L'école

Vœux 2022

Des boîtes surprises, confectionnées avec grand soin et contenant des petits mots écrits par les enfants, ont été distribuées aux personnes âgées et isolées du village courant janvier. Les enfants de la classe de Ce2-Cm1-Cm2 ont pris plaisir à réaliser cette action inter-générationnelle.

Carnaval à l'école

A l'occasion de mardi gras, les enfants se sont déguisés et ont passé une journée festive à l'école. On a pu voir se côtoyer princesses, super héros, footballeurs, ou encore cow-boys pour n'en citer que quelques-uns.

Projet jardin

Avec l'arrivée du printemps, les trois classes de maternelle et élémentaire ont aménagé les carrés potagers. Des semis de légumes, plantes aromatiques, céréales et fleurs ont tout d'abord été réalisés avant de planter en pleine terre d'autres variétés. Suivis plus tard des tomates et concombres ; l'occasion pour les enfants d'apprendre la saisonnalité et de travailler d'autres valeurs différemment : patience, coopération, entraide. Un régal de pouvoir profiter de nos légumes, aromates et jolies fleurs !

Rentrée 2022

La rentrée des classes s'est déroulée jeudi 1^{er} septembre dans un climat serein. Tout s'est bien passé pour les 58 élèves de l'école qui ont rapidement repris le rythme scolaire.

Classe des CP-CE1-CE2 : 20 élèves

Les enfants ont retrouvé les bancs de l'école dans une salle de classe fraîchement rénovée et repeinte pour les CP-CE1-CE2. Madame Lucile Uhlen est présente le lundi-mardi et nous avons accueilli Madame Amandine Turquois qui la complète cette année le jeudi-vendredi.

Classe des maternelles : 22 élèves

Le bureau de Cécile a également été repeint durant l'été. L'enseignement sera assuré par Mme Nathalie Haushalter.

Classe des CM1-CM2 : 16 élèves

La rentrée s'est faite dans une classe à double niveau pour les plus grands (uniquement cycle 3). Madame Manon Moresmau enseignera cette dernière classe et s'occupe également de la direction.

Projets

Pour cette première période, s'étendant de la rentrée aux vacances de la Toussaint, deux projets ont été réalisés.

"Nettoyons la nature" : les trois classes de l'école ont participé à cette matinée de sensibilisation jeudi 29 septembre et ont ainsi arpenté les rues du village afin de ramasser les déchets.

Les deux classes d'élémentaire (élèves du CP au CM2) ont également participé à la course ELA organisée en faveur des enfants atteints de leucodystrophies (maladies génétiques rares), qui s'est déroulée lundi 17 octobre matin au stade de football.

Manon Moresmau



CE2 CM1 CM2



CP CE1 CE2



CP CE1 CE2



Maternelles PS MS GS

Maternelles PS MS GS



CE2 CM1 CM2



CE2 CM1 CM2

Sensibilisations à l'école & la fin d'année scolaire 2021 en images

Mets tes baskets et bats la maladie

Les deux classes d'élémentaire (élèves du CP au CM2) ont participé à la course ELA organisée en faveur des enfants atteints de leucodystrophies - maladies génétiques rares -, lundi 17 octobre matin. La journée des écoliers a d'abord débuté par une dictée, rédigée par Mohamed Mbougar Sarr, Prix Goncourt 2021 ; cette dictée était avant tout un message de solidarité et n'était pas un exercice d'évaluation.

La matin s'est ensuite poursuivie au terrain de football pour courir autant de tours de terrain que possible. Tous ont fait de leur mieux afin de parcourir un maximum de tours de terrain dans le but de

collecter le plus de dons possibles. Cette année, le record a été battu par Maël Groh, un élève de CM2 avec 46 tours de terrain !

La participation des familles était naturellement facultative et celles qui le souhaitaient pouvaient participer en récoltant des dons transmis ensuite à l'association ELA, qui se sont élevés à près de 1 100 €.

L'objectif de cette journée était également de sensibiliser les élèves à la solidarité, au handicap et au respect de la différence, en les impliquant concrètement en faveur d'une cause, en prêtant symboliquement leurs jambes aux enfants atteints de leucodystrophie qui ne peuvent plus s'en servir.



Mets tes baskets et bats la maladie



Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école

Lutte contre le harcèlement à l'école

Jeudi 10 novembre dernier, les élèves se sont habillés en bleu pour la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, l'occasion aux enseignantes de sensibiliser les écoliers aux phénomènes de harcèlement dans le milieu scolaire et de rappeler combien la prévention et la lutte contre le harcèlement sont fondamentales pour permettre aux élèves d'avoir une scolarité épanouie dans le cadre de la priorité donnée au bien-être.

La fin de l'année scolaire 2021

Fête de fin d'année

Vendredi 17 juin dernier s'est tenue la traditionnelle fête d'année de l'école de Zellwiller, après deux années d'absence ! Une fête réussie avec un spectacle donné par l'ensemble des écoliers.

Classe verte des élémentaires

Du 20 au 24 juin, les 41 élèves du CP au CM2 se sont rendus à la Maison de la nature de Muttersholtz, association d'éducation à l'environnement.

Manon Moresmau



Fête de fin d'année scolaire 2021



Classe verte à la Maison de la Nature de Muttersholtz



Les associations

Les Ptits d'Zell

Zellwiller fait sa cavalcade

Par ce bel après-midi du samedi 5 mars, l'association Les Ptits d'Zell avait organisé sa cavalcade pour carnaval. Un groupe d'une centaine de personnes, enfants de la maternelle au CM2, déguisés et accompagnés de leurs parents ont parcouru les rues du village. Bientôt rejoint par le char « Boyard Fecht » de l'association « Hebdi Fecht », où du haut de sa muraille le Père Fouras et ses amis lançaient à pleines poignées une grande quantité de bonbons. Le char, à grand renfort de musique, fit sortir et venir aux fenêtres les habitants du village.

Ce fut un beau moment de joie pour les enfants qui se termina par un petit goûter bien apprécié.

Merci à tous les participants des « Ptits d'Zell » et à l'association Hebdi Fecht pour nous avoir accompagnés durant ce bel après-midi de Carnaval. Et un grand merci aux bénévoles qui ont permis la réalisation de cette Cavalcade.



Concours D'Épouvantails

2^{ème} Edition



1

Famille Heiligenstein



3

Famille Fetzer Thomann



5

Famille Oehler



2

Famille Houzelles



4

Famille Denefeld



6

Famille Schaeffer

Famille Holm / Müller



1

Catégorie Association

ESAT - Atelier de personnes handicapées



Hors Concours

Famille Cometini / Lorenz

L'association Les Ptits d'Zell, pour la 2^{ème} fois a lancé un concours d'épouvantails. Cette année un thème était proposé : Les Personnages de Contes et de Légendes.

Alors, petit à petit, sont apparus aux quatre coins de notre village les héros sortis de nos livres d'enfance pour s'installer au bord des rues. Une fois encore l'imagination dans leur confection était au rendez-vous : matériaux de récup, paille, etc. Ils étaient un peu moins nombreux que l'an dernier - une quinzaine - mais tout aussi magnifiques !

Un immense merci à tous les participants qui ont égayé par leurs personnages les rues du village. L'été chaud mais sans trop de brutales intempéries a permis à ces héros de garder la forme - aux deux sens du terme ! - et rester en bon état.

Par une belle fin d'après-midi de septembre, le jury s'est accordé une agréable balade à la rencontre de tous ces personnages. Ce ne fut pas facile d'attribuer les 6 prix proposés, car tous ces héros étaient confectionnés avec beaucoup de soin.

Tous ces épouvantails seront à l'honneur, affichés dans les vitrines de notre village. Les gagnants ont été récompensés par les lots suivants :

- 1^{er} : 2 parties (2 adultes - 2 enfants) au Bowling du Trèfle
- 2nd : 4 entrées (2 adultes - 2 enfants) à la patinoire de Colmar
- 3^{ème} : 4 entrées (2 adultes - 2 enfants) au Haut-Koenigsbourg
- 4^{ème} : 4 entrées (2 adultes - 2 enfants) au Vaisseau à Strasbourg
- 5^{ème} : 30€ de bon d'achat chez les commerçants du village
- 6^{ème} : 30€ de bon d'achat chez les commerçants du village



Les Ptit's d'Zell, quésaco ?

C'est une association née en 2011 à l'initiative de parents d'élèves, faisant appel à la participation, la solidarité et la responsabilité des habitants.

Pour quoi elle existe ?

Pour améliorer les conditions de vie scolaire et extra-scolaire, en soutenant l'action éducative des enseignants et soutenir financièrement les projets pédagogiques. Mais elle existe aussi pour réunir les familles du village au travers des événements organisés par l'association.

Que fait-elle au juste ?

Les fonds récoltés par l'association sont issus des recettes des actions menées par les bénévoles. Notons par exemple les ventes de fromages, les tombolas, les ventes de repas. L'association participe aussi à l'animation du village par les manifestations rythmant le cours de l'année comme le défilé d'halloween, la cavalcade de carnaval, la chasse aux œufs à Pâques, le concours d'épouvantails.

Et plus concrètement ?

Sur l'année scolaire 2021-2022, l'association a participé au financement des actions suivantes :

- **Classe verte** à la maison de la nature de Muttersholtz - environ 8 800 € financés par l'association et les différentes actions menées sur un total de 12 000 €, générant ainsi une économie pour les familles d'environ 215 € par enfant.
- **Fête de fin d'année de l'école** - environ 340 € financés par l'association par exemple dans la location de jeux anciens en bois ou encore dans les tables "garnitures".
- **Achat de matériel et aide au financement de sorties pour l'école** : cette année l'achat de poupées, l'intervention d'une artiste pour la création d'une chanson, et une sortie à la ferme pour les maternelles pour un montant de 830 €
- Ce montant vient s'ajouter à celui alloué par la Commune à la coopérative scolaire, et augmente ainsi les fonds de fonctionnement de l'école de près de 40%.



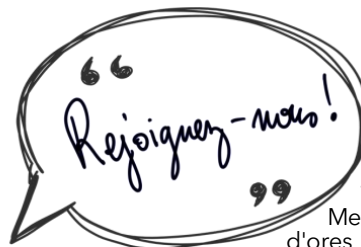
Les Ptit's d'Zell, ce sont aussi des actions de solidarité pour les anciens, et des manifestations de cohésion pour fédérer autour de valeurs communes. Nous prévoyons de renouveler nos visites aux personnes isolées pour les fêtes de fin d'année et de remettre en place les soirées jeux ouvertes à tous.

Comment nous soutenir ?

Finalement, l'adhésion à l'association reste symbolique. Que représente 10€ ? une place de cinéma ? un paquet de cigarette ? un menu Golden Big Mac au Mac Do ?

Eh bien 10€, c'est le montant de la cotisation par famille pour adhérer à l'association, pour des meilleures conditions de scolarisation et un village toujours plus vivant.

Alors, pour que l'aventure continue : rejoignez-nous en adhérant à notre association avant le 31 décembre 2022 !



„
Rejoignez-nous!
”
Votre adhésion est un gage de confiance et de reconnaissance pour le travail effectué par les bénévoles tout au long de l'année.

Merci aux familles qui ont d'ores et déjà renouvelé leur adhésion aux Ptit's d'Zell mais également à celles qui y adhèrent pour la 1^{ère} fois !

Un grand merci !

Avec la rentrée scolaire, c'est aussi notre année qui se termine. Un grand merci à tous ceux qui ont participé aux différentes manifestations et tout particulièrement à ceux qui soutiennent l'association ; une mention spéciale pour les bénévoles qui œuvrent toute l'année pour que l'association vive et mettent en place des activités pour l'animation de notre village.

Hebdi Fecht en 2022

Retour sur une fête réussie ! le barathon

Le samedi 20 août avait lieu notre désormais traditionnel barathon du vignoble. Les 700 personnes présentes lors de cette manifestation ont pu déambuler sur les trois bars éphémères proposés par l'association.

Sur la place de la mairie, le « King Peter's pub » aux accents irlandais a pu accueillir un groupe de rock : les Peter Later qui ont enflammé le chapiteau en début de soirée. S'en est suivi un DJ qui a continué sur des folles notes de rock irlandais.

Plus haut au centre du village, « Les Tontons Süffer » accueillait les villageois dans une ambiance quinguette typique où l'on pouvait déguster bière, vin et tartes flambées. Uwe a encore une fois animé cette cour tout au long de la soirée !

Dans la cour de l'école, le bar après-ski « Le Schatzi » s'est éternisé jusqu'au bout de la nuit et une ambiance de folie y a régné jusque tard !

L'association vous donne d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour le samedi 19 août 2023 avec encore de nouvelles animations.

La fête des vendanges

Dimanche 2 octobre, nous avons eu le plaisir de prendre part à l'historique corso fleuri de la fête des vendanges de Barr ! Cette année, afin de fêter les 60 ans de la route du vin, le thème de la cavalcade était « la route du vin » !

Tout au long du parcours traversant le centre historique de Barr, nous avons festoyé autour de notre char qui était décoré sur le thème de la fête du vin.

Il est certain que nous reprendrons part à cette manifestation fleurie l'année prochaine à l'occasion des 70 ans de la fête des vendanges de Barr prévue le premier week-end d'octobre 2023.

Et ce n'est pas fini...

L'Oktoberfecht était de retour à Zellwiller ! La 4^{ème} édition s'est tenue les 11 et 12 novembre à l'espace socioculturel. Comme l'année passée, l'orchestre des Obenheimer a animé le début de soirée avec brio. En deuxième partie de soirée, c'est Leo Dj et DjTibo qui ont mis le feu au dancefloor pour finir la soirée en beauté.

Au menu : demi-poulets accompagnés de crudités / Currywurst frites / bretzels et desserts seront à la carte.



Les associations

SR Zellwiler

Les dernières semaines aux SR Zellwiler ont été marquées par de nombreux changements, notamment par le départ du président, trésorier et secrétaire/référent ligue. À la suite de cette annonce en janvier dernier, un bel élan de dynamisme s'est créé au sein du club, mettant la priorité sur la restructuration du comité, réorganisé à présent par pôle de compétences, et avec une présence féminine bien plus importante.

C'est là que notre slogan « SR Zellwiler, bien plus qu'un club, une famille » prend tout son sens. Qu'elles soient maman de joueuse, femme de joueur, femme de coach, femme de dirigeant, ou femme du président des jeunes, elles font partie intégrante de ce beau projet, aux côtés des licenciés. Et les enfants ne sont jamais loin, pour le plus grand bonheur de tous.

Certains postes sont encore à pourvoir notamment ceux de président et de secrétaire/représentant ligue, la volonté étant d'intégrer encore plus de zellwillerois et alentours dans cette belle aventure.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Jérémy Oberlé au 06.42.19.83.64.

Rendez-vous en 2023

C'est parti pour une nouvelle saison aux SR Zellwiler ! Avec au programme des festivités : notre soirée « Années 80 » prévue en janvier, notre « Tournoi des jeunes » en juin, et notre « Marché aux puces » ainsi que notre « Tournoi Pétaque » en été prochain.

N'hésitez pas à consulter la page Facebook du club pour vous tenir informés des dernières nouveautés.

Et... si vous souhaitez intégrer une association dynamique, vous savez où nous trouver ! Notre devise :

SRZbienplusquclubunefamille

QUELQUES CHIFFRES

1968

Le club des SR Zellwiler a été créé Il y a plus de 50 ans.

154

...avec en 2021/2022, 154 licenciés (60% séniors/40% jeunes)

30+

... et plus d'une trentaine de bénévoles qui participent activement à la vie associative du club.

NOS OBJECTIFS

- Continuer à construire et développer des **équipes ambitieuses et compétitives** & former les sections jeunes pour les faire progresser autour de **valeurs sportives**
- Renforcer nos **équipes encadrantes**, autant qualitativement que quantitativement
- **Vivre notre passion** avec des entraînements de qualité et variés, le ballon au coeur du jeu, dans des **infrastructures modernes et agréables**
- Partager des **moments conviviaux** autour de valeurs communes (solidarité, respect, bienveillance), organiser des journées d'accueil/stages de foot pour faire découvrir/pratiquer le foot, et présenter le club, les sections et les infrastructures

NOS EQUIPES

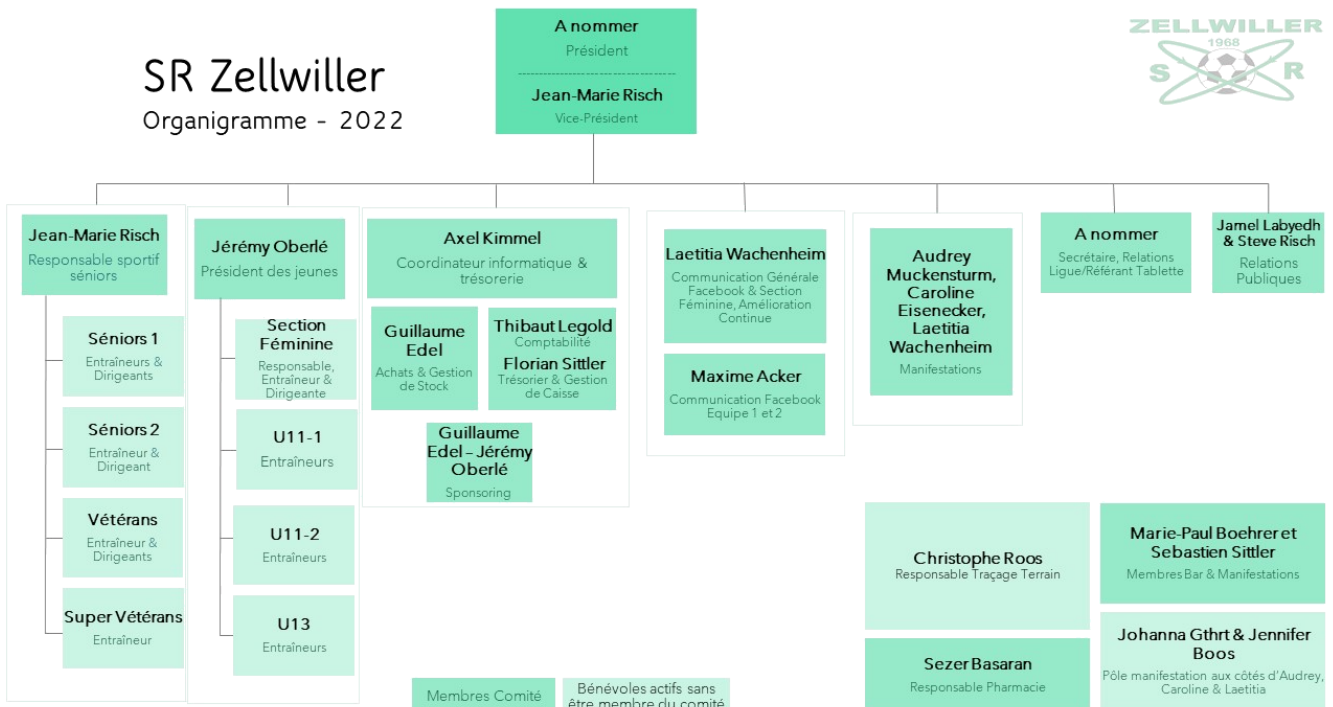
- Une **section séniors** comprenant une équipe fanion évoluant en District 3, une équipe réserve en District 6, une équipe vétérans ainsi qu'une équipe super vétérans.
- Une **section jeunes** sous l'Entente du Piémont
- Une **section féminine** en pleine expansion

Le SRZ, plus qu'un Club, une Famille !

SR Zellwiler

SR Zellwiler

Organigramme - 2022



Personnel communal

Interview de Jocelyne Andres

Nous donnons ici la parole aux personnes œuvrant pour le village afin de les connaître plus en détail. Cette édition reçoit Jocelyne Andres, secrétaire de mairie depuis octobre 2021.

Bonjour Jocelyne, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Jocelyne Andres, j'ai 38 ans.

Je suis diplômée d'un BTS assistant de manager que j'ai obtenu il y a quelques années par le biais d'une validation des acquis de l'expérience. En effet, j'ai arrêté mes études assez tôt, curieuse de découvrir le monde - comme Hérodote - et avide de connaissances et d'échanges nourrissants. J'ai ainsi, dès l'âge de 19 ans, commencé à écrire pour différents supports de la presse et pour des guides touristiques. Après plusieurs années à noircir des pages de récits pourtant colorés, j'ai posé mes valises et j'ai raccroché les wagons de ma formation initiale en gestion et administration. J'ai été recrutée il y a plus de dix ans dans une commune de taille moyenne où j'ai beaucoup appris aux côtés de mon ancien directeur. Ainsi débute mon histoire avec l'administration française !

Parlez-nous un peu de vous.

J'adore chiner. J'aime l'idée que les objets traversent le temps, aient au moins une seconde vie et soient abrités dans de nouveaux lieux de vie chaleureux. Je suis amoureuse de vaisselle ancienne en porcelaine et terre de fer de manufactures françaises, hélas disparues. J'aime leur unicité, leur délicatesse, leurs détails et imperfections, ainsi que la patine que le temps leur a donnée... et puis, j'ai découvert il y a quelques années une technique japonaise, le Kintsugi, qui permet de restaurer des objets cassés au moyen de laque saupoudrée de poudre d'or. Résilience, patience et minutie définissent bien ce savoir-faire ancestral, mais cela va au-delà parce que les pièces sont embellies, transformées par l'expérience et l'adversité. C'est un enseignement transposable à la vie.

Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre travail ? Le moins ?

La diversité ! Le secrétariat d'une mairie est une gymnastique intellectuelle continue puisque l'agent administratif est l'interlocuteur privilégié des habitants et gère toutes les thématiques : état-civil, élections, urba-



nisme, finances, voirie, ressources humaines, etc. toujours selon la direction donnée par l'équipe municipale et aussi selon la réglementation en vigueur. Pour cela, il est important de se tenir informée et de se former pour pouvoir répondre aux administrés efficacement. Et puis, ce qui caractérise le service public c'est un service de proximité. La dématérialisation, la raréfaction des services justement, la réglementation, parfois complexe et soumise à de nombreux changements ou évolutions, mais qui ne tient pas compte des réalités auxquelles sont confrontées les petites communes rurales, rendent parfois la tâche ardue. Heureusement que d'autres collègues sont disponibles pour échanger sur les pratiques et sont un appui en cas de questionnements comme de difficultés.

Par vos expériences passées, avez-vous des suggestions pour la suite et votre nouveau poste ?

J'ai très certainement des idées, oui ! Toutes ne sont pas forcément adaptables dans la mesure où les besoins dans une commune de plus de 10 000 habitants ne sont pas les mêmes que ceux dans une commune de moins de 1000 habitants. Néanmoins, je réfléchis à des aménagements au sein de la mairie pour optimiser le rangement des dossiers ou encore pour l'archivage de ces derniers. C'est la mémoire de la commune et de ses habitants ! Cela me permet également de prendre connaissance, au fur et à mesure, du contexte zellwillerois. La conservation est un facteur important y compris pour toutes les demandes et recherches que les habitants seraient susceptibles d'avoir et toutes les données ne sont pas numérisées d'où l'importance de leur gestion. J'ai eu la chance de travailler, pendant quelques années, avec une archiviste et d'apprendre de son expérience. Si désormais, je peux mettre cela à profit pour la commune, je le ferai volontiers.

Merci beaucoup pour cet échange.

Propos recueillis par P-E. Gisselbrecht



Départs et arrivées

La commune enregistre quelques mouvements de personnel.

L'agent communal Claude Werck, recruté en août 1997, a fait valoir ses droits à la retraite en août dernier. C'est Nicolas Desneux qui a pris sa suite depuis le juillet dernier. Le secrétariat connaît également un départ et une arrivée. A compter du 1er janvier 2023, Emmanuelle Herrbrech, sera chargée d'accueil et de gestion locative. Vous pourrez vous adresser à elle pour toutes vos demandes de réservations des salles communales.



Par ailleurs, la municipalité remercie Jessica Lorentz pour l'intérim qu'elle a assuré pour la location des salles depuis juillet.

Horaires d'ouverture au public

- Lundi de 15h00 à 17h00
- Mercredi de 10h00 à 12h00
- Jeudi de 16h30 à 18h30

Nicolas : l'agent technique

Un nouveau visage dans les rues

La plupart d'entre vous l'a certainement déjà remarqué, il arpente les rues à la recherche de la branche qui dépasse, coupe les pelouses au cordeau, pose des panneaux de signalisation lorsqu'il en manque, apporte son aide à la remise en place du mobilier de l'école après les travaux d'été : la relève de notre ancien ouvrier communal Claude Werck est assurée par Nicolas Desneux depuis le 9 juillet 2022. Nicolas nous vient de la commune de Sélestat, et si ce n'est pas encore fait, vous aurez probablement l'occasion de le croiser dans les rues du village. Réservez-lui le meilleur accueil !



L'annuaire du village

Établissements publics

Mairie

47 rue Principale - 03.88.08.91.40
mairie@zellwiller.alsace
Ouverture lundi de 15h à 17h, mercredi de 10h à 12h et jeudi 16h30 à 18h30.

École primaire

École maternelle, école élémentaire
13 rue Principale - 03.88.08.43.03
ce.0672098s@ac-strasbourg.fr

Métiers de la bouche

Chez Geneviève

Restaurant, bureau de tabac, point relais
Poste
44 rue Principale - 03.88.08.93.15
Ouverture de 8h à 19h tous les jours de la semaine pour la permanence du débit de tabac et le relais Poste

Restaurant Belle Vue

Restaurant - cuisine française
1 route de Barr - 03.88.08.94.12
Ouverture les lundis & mardis midi, et du jeudi au dimanche midi & soir.

Boucherie ambulante Adoneth

Sur la place du 3 rue Verte
Les mardis matin de 9h à 12h

Mille Folies de Papou

Pâtisserie, viennoiserie, boulangerie, confiserie
23A rue Principale - 06.83.45.96.90
Ouverture tous les matins du mercredi au samedi de 6h à 12h et le dimanche de 8h à 12h

Autour du local

Livraison à domicile de fruits, légumes, viandes, fromages, produits laitiers, boissons
30 rue Principale - 07.87.01.61.14
Commandes sur www.autourdulocal.fr/ ou par téléphone
Ouverture du magasin : mercredi au vendredi de 16h à 20h, samedi de 9h à 18h et dimanche de 10h à 12h30

Services aux entreprises

Talenz MGA

Expertise comptable - Conseil
2 rue des Boulangers - 03.88.58.52.52

Bâtiment et immobilier

Les portecclés de l'immobilier

Agent immobilier indépendant
Sophie Meyer
33 rue du Fossé - 07.67.33.55.14
sophie.meyer@immobilier.email

SARL Mager & Fils

Entreprise de crépissage, ravalement de façades, isolation thermique extérieure, location d'échafaudages
15 rue Verte - 06.76.81.70.86
bmager@orange.fr

Gargowitsch Plâtrerie

Aménagement de combles
Plâtrerie, isolation, cloisons et faux-plafonds
41 rue Principale - 06.87.52.91.87
bernard.gargowitsch@orange.fr

Corporation des Maîtres Ramoneurs du Bas-Rhin

Espace Européen de l'Entreprise
2 allée d'Oslo, 67300 Schiltigheim
03.88.26.16.17 - contact@uca67.fr
Renseignement sur www.ramoneurs67.fr

Artisanat

Minimax

Aménagements extérieurs et solutions d'hébergements insolites
7 Domaine du Heckengarten
06.28.35.35.53

Esprit' Bois

Fabrication et création artisanale d'objets en bois
Fabienne Pernelle
23 rue Principale - 06.88.32.01.15

Distribution de matériels

Tootai

La convergence des outils de communication au service de votre activité
03.68.46.00.88
contact@tootai.com

Garages

Garage Gressler

Réparation véhicules toutes marques
61A rue Principale - 03.88.08.05.74

Monsieur Patrick Baur

Garage machine agricole et viticole
24 rue Principale - 06.11.36.50.22
baurpatrick.garagema@orange.fr

Soins à la personne

Coiffure à domicile Elisabeth

Coiffure à domicile - 06.83.43.87.26

Zen à Zell'

Massage « bien-être »
4 rue Principale - 06.08.98.89.47
zen-a-zell@laposte.net

Soins des animaux

Ami des toutous

Toiletteur, comportementaliste et éducateur canin - vente de matériel canin - promenades, entraînement et transport canin
18 rue Verte
06.77.20.48.53 - 06.77.20.48.53
<https://www.amisdestoutous.com/>
Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h sur rendez-vous



Version numérique

Bulletin d'information municipal de Zellwiller - Décembre 2022

Directeur de la publication : Denis Heitz - Rédaction : Pierre-Ernest Gisselbrecht, Valérie Gressler, Pierre Allheily, Gilles Stutter - Contribution : école, Jocelyne Andres, Les Ptits d'Zell, SRZ, Hebdi Fecht, Alain Burchi - Photographie : Pierre-Ernest Gisselbrecht, Jean-Jacques Sonntag, école

Maquette et mise en page : Pierre-Ernest Gisselbrecht

Impression : mairie de Zellwiller - Bulletin municipal tiré à 340 exemplaires - Dépôt légal à parution

Coordonnées de la mairie : 47 rue Principale - 67140 Zellwiller - 03.88.08.91.40 - mairie@zellwiller.alsace

Internet : site de la commune : <https://www.paysdebarr.fr/les-communes/zellwiller#>

